



## Responsabilité civile professionnelle

Par **ciji80**, le **22/08/2018** à **10:15**

Bonjour,

Suite à une situation fâcheuse face à mon ex-avocat , je me permets de prendre votre attache afin connaître votre opinion concernant les démarches que j ai entreprises seule .

Résumé simple de l affaire : en 2007 , j ai été victime de 13 coups de couteau ( je suis aujourd'hui handicapée d une main ) . Cette affaire comportait trois procédures :

- 1) procédure pénale ( dont l auteur s est vu condamné en 2010)
- 2) procédure civile ( Civi/Fonds de garantie )
- 3) procédure administrative ( TA/CHR )

Durant 6 ans , mon premier conseil a tenté d instruire chacune de ces procédures . Mais voilà qu' un jour elle décide de laisser de côté la procédure administrative ( le CHR a commis une erreur médicale : erreur de diagnostic qui m a occasionné des séquelles plus importantes au niveau de mon handicap )

ce qui a bien évidemment , et légitimement , permis au Fonds de ne pas accepter de liquider mon préjudice .

C est en 2013 que je contacte un autre avocat qui reprend la suite de mes affaires . Celui-ci se montre très présent et à l écoute . Mais le temps passe et rien avance . La Civi radie mon dossier . Nous avons jusqu en septembre 2016 pour le représenter avec , à l appui de nouvelles pièces .

Mon avocat, Me G.L.me propose de relancer le dossier administratif en demandant une nouvelle expertise ( proposée en 2011, par un précédent expert que j avais rencontré en 2009) .

L expertise est acceptée , rdv le 21 novembre 2017 . Me G.L. doit faire une demande de

requête provision auprès du parquet afin de régler la demande de provision de l'expert ( 1080 euros , dont je ne dispose pas personnellement ) .

Le temps passe à nouveau , nous sommes en 2017 , et soudain Me G.L. met fin à sa mission prématurément et ce , uniquement par SMS ...

Je consulte un troisième conseil , qui me révèle , mon entier dossier en main , que Me G.L. n'a jamais travaillé sur mes dossiers et que malheureusement , mon dossier Civi/Fonds de garantie est prescrit . Enfin quelques mois plus tard , je reçois le rapport de carence de l'expert pour sa fin de mission ( mon avocat n'a jamais communiqué avec lui pour faire avancer cette procédure ) . Je dois également m'acquitter de la somme de 360 euros par la faute de Me G.L. !...

Je ne suis pas restée les bras croisés depuis : j'ai adressé bon nombre de SMS à Me G.L. lui demandant un RDV afin de m'expliquer ce qu'il s'est passé , j'ai tenté de le faire revenir à la raison mais en vain ... J'ai donc pris l'initiative d'adresser deux courriers en recommandé : le premier au Ministère de la Justice ( mon dossier est aujourd'hui sur le bureau de la Direction des affaires civiles et du Sceau ) et un second au bâtonnier de Me G.L. ( dans lequel j'y fait ma déclaration de sinistre , vue l'urgence de mon histoire , à titre conservatoire )

Après ce récit , je vous le demande , ai-je eu la bonne réaction ? N'ai-je rien oublié dans le but de pouvoir défendre mes droits ?

Par avance , je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et au dévouement dont vous ferez preuve lors de votre réponse .

Bien à vous.